

The French version follows the English version/ la version française suit la version en anglais

SUPPLIER CODE OF CONDUCT

Aliaxis and its affiliates globally are focused on and committed to operating in a socially responsible and sustainable way. This supplier code of conduct reflects our values and expectations for our suppliers. Our goal is to partner with companies and organizations that share this same commitment.

[Click here](#) to read more about us and our behaviours.

Compliance with applicable laws and this Code of Conduct

Suppliers shall, always, comply with laws and regulations applicable to their business. When subcontracting, Suppliers shall ensure that their subcontractors comply with the principles described in this Supplier Code of Conduct.

Human Rights and Labor

Respect for people is a core value for Aliaxis. We adhere to the principles of the International Labor Organization conventions and expect our suppliers to respect the human rights of their workforce and treat them fairly in accordance with all applicable laws.

Freedom of association Suppliers shall recognize the freedom of association and the right to collective bargaining without any type of repressive action.

No forced or compulsory labor Suppliers shall not use forced or compulsory labor.

No child labor Suppliers shall not employ children under the age of 15, unless the local law is more stringent, in which case the local higher age limit applies.

No discrimination Suppliers shall not discriminate based on gender, race, color, religion, ethnic or national origin, sexual orientation, age, disability, union or political membership, family status, or any other classification protected by law.

No harassment Suppliers shall not tolerate any form of harassment in the work environment, including but not limited to sexual, religious, racial or ethnic harassment, and harassment based on age or disability.

Minimum wage and no excessive working hours Suppliers shall comply with applicable laws relating to minimum wage and working hours, including offering a rest period of at least 1 day following every 7 consecutive working days.

Workplace Safety and Impact on Environment

Our commitment to sustainability includes safe and healthy workplaces, respect for the environment and efficient use of resources. Aliaxis encourages suppliers to take action against climate change, to avoid the use of environmentally hazardous materials and to engage in activities that increase material circularity like reuse and recycling.

Workplace safety Based on prevailing industry standards, Suppliers shall provide and maintain a safe, clean, and healthy workplace. This includes implementing safety procedures and training that eliminates most risks or manages the residual risk in order to mitigate their impacts, that are likely to cause injury, illness, or death to their workforce and to members of the public.

Respect for the environment Suppliers shall comply with relevant environmental laws, rules and regulations and ensure that they obtain and maintain necessary permits, licenses, and related reporting, and fulfill any other legal requirements. Suppliers shall minimize the impact on the environment in terms of waste, emissions, spills, releases, and noise – based on prevailing industry standards.

Efficient use of resources

Suppliers shall commit to the environmentally responsible and efficient use of raw materials, energy and other natural resources.

Business Ethics

No Bribery

Suppliers will not engage in any form of unethical business practice, including but not limited to, making, offering, promising, accepting, or authorizing bribes and/or facilitation payments to government officials or to anyone else.

Conflict of interest

A "conflict of interest" occurs when the Aliaxis' employee engaging with the supplier has a private interest which interferes in any way, or even appears to interfere, with the interests of the Group. Any potential conflict of interest should be disclosed either directly to Aliaxis VP of Internal Audit and Aliaxis VP Procurement or via the Aliaxis employee – in line with Aliaxis internal code of conduct.

Competition / antitrust

Suppliers will not participate in anti-competitive practices such as cartels, market allocation, etc.

Business Courtesies

Suppliers shall not offer any gifts, favors or entertainment to Aliaxis' employees unless these are of limited value and not aimed to influence business decisions.

International Trade

Supplier shall comply with applicable trade sanctions, imports and export controls, customs embargoes and other related laws and regulations of similar nature. Suppliers shall provide all relevant information and documentation on the goods and/or services supplied to Aliaxis (such as country of origin).

No Fraud

Suppliers must have internal controls designed to detect, prevent, and respond to fraud. Any potential fraud that may have an impact on Aliaxis shall be reported to Aliaxis immediately.

Accurate Business Records

Suppliers shall keep accurate, complete, and up-to-date records of their transactions with Aliaxis and ensure retention in accordance with applicable laws.

Confidentiality and Privacy

Suppliers take appropriate measures to protect the confidentiality of Aliaxis data from unauthorized disclosure or use.

Conflict Mineral Sourcing

Suppliers confirm that they comply with applicable national and international laws and regulations regarding conflict minerals (tin, tungsten, tantalum and gold or any other material that is designated as a "conflict mineral"). Applicable laws and regulations include but are not limited to, in Europe, Regulation EU n° 2017/821 regarding conflict minerals and, in the United States, Section 1502 of the Dodd Frank Act.

Suppliers shall regularly exercise due diligence on the source of such minerals and therefore require the same from their own suppliers. Suppliers shall retain appropriate evidence of such due diligence and share this information with Aliaxis, upon request.

Noncompliance with this Code

Any violation of this Code should be reported to Aliaxis (suppliers.channel@alixis.com). Violations that can be remedied will be addressed in partnership with the supplier and may require an audit. Should Aliaxis and the supplier not find adequate remedies to noncompliance, Aliaxis is prepared to terminate the business relationship.

CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

Aliaxis et ses filiales du monde entier tiennent et s'engagent à fonctionner d'une manière socialement responsable et durable. Le présent Code de conduite des fournisseurs reflète nos valeurs et nos attentes envers nos fournisseurs. Notre but est de nous associer à des entreprises et à des organisations qui partagent ce même engagement. [Cliquez ici](#) pour plus d'informations sur nous.

Respect des lois en vigueur et du présent Code de conduite

Les fournisseurs doivent toujours respecter les lois et règlements qui visent leur entreprise. Lorsqu'ils recourent à la sous-traitance, les fournisseurs doivent faire en sorte que leurs sous-traitants respectent les principes énoncés dans le présent Code de conduite des fournisseurs.

Droits de la personne et travail

Le respect des personnes est une valeur fondamentale d'Aliaxis. Aliaxis adhère aux principes des conventions de l'Organisation internationale du Travail et attend que les fournisseurs respectent les droits de la personne à l'égard de leur main-d'œuvre et traitent celle-ci équitablement, en accord avec toutes les lois en vigueur.

Liberté d'association Les fournisseurs doivent reconnaître la liberté d'association et le droit à la négociation collective sans aucun type d'action répressive.

Aucun travail forcé ou obligatoire Les fournisseurs ne peuvent pas recourir au travail forcé ou obligatoire.

Aucune main-d'œuvre enfantine Les fournisseurs ne peuvent pas employer d'enfants de moins de 15 ans; si la loi locale est plus stricte, la limite d'âge supérieure locale s'applique.

Aucune discrimination Les fournisseurs ne peuvent pas pratiquer de discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, la religion, l'origine ethnique ou nationale, l'orientation sexuelle, l'âge, le handicap, l'appartenance syndicale ou politique, la situation familiale ou toute autre catégorie protégée par la loi.

Aucun harcèlement Les fournisseurs ne doivent tolérer aucune forme de harcèlement en milieu de travail, qu'il s'agisse de harcèlement sexuel, religieux, racial ou ethnique, de harcèlement fondé sur l'âge ou le handicap ou de toute autre forme de harcèlement.

Salaires minimum et horaires de travail sans excès Les fournisseurs doivent respecter les lois en vigueur en matière de salaire minimum et d'horaires de travail, notamment en offrant une période de repos d'au moins une journée après chaque période de sept jours de travail consécutifs.

Sécurité au travail et impact environnemental

Notre engagement pour la durabilité englobe la sécurité et la salubrité des lieux de travail, le respect de l'environnement et la circularité. Aliaxis encourage ses fournisseurs à agir pour contraster la crise climatique, à éviter l'utilisation de matériaux dangereux pour l'environnement et à favoriser la réutilisation et le recyclage.

Sécurité au travail En lignes avec les standards industriels prévalents, les fournisseurs doivent fournir et maintenir un lieu de travail sécuritaire, propre et sain. Ils doivent notamment mettre en place des procédures et des formations qui éliminent la plupart des risques ou qui gèrent les risques résiduels. Cela afin d'en atténuer les impacts au sein de leur personnel ou du public (blessures, maladies ou décès).

Respect de l'environnement Les fournisseurs doivent respecter les lois, les règles et la réglementation environnementales pertinentes et veiller à se procurer et à garder en vigueur les permis et autorisations nécessaires, à produire les rapports connexes et à satisfaire toute autre exigence légale. Les fournisseurs doivent réduire autant que possible leur impact environnemental (tel que déchets, émissions, déversements, rejets ou bruit), selon les standards industriels prévalents.

Économie de ressources

Les fournisseurs doivent s'engager à utiliser les matières premières, l'énergie et les autres ressources naturelles de manière efficace et respectueuse de l'environnement.

Éthique des affaires

Aucune corruption

Les fournisseurs doivent éviter toute forme de pratique commerciale contraire à l'éthique, notamment offrir, promettre ou autoriser des pots-de-vin ou des paiements de facilitation à des fonctionnaires ou à toute autre personne, ou accepter d'en recevoir de leur part.

Conflit d'intérêts

Un « conflit d'intérêts » survient lorsque l'employé d'Aliaxis qui fait affaire avec le fournisseur a un intérêt privé qui nuit d'une quelconque manière, ou même semble pouvoir nuire aux intérêts du Groupe. Tout éventuel conflit d'intérêts doit être divulgué : directement au vice-président des audits internes et au vice-président des achats d'Aliaxis, ou par l'intermédiaire de l'employé d'Aliaxis, selon le code de conduite interne.

Concurrence / antitrust

Les fournisseurs ne peuvent pas s'adonner à des pratiques anticoncurrentielles, qu'il s'agisse de cartels, de partage des marchés ou autres.

Cadeaux d'affaires

Les fournisseurs doivent s'abstenir d'offrir des cadeaux, des faveurs ou des invitations aux employés d'Aliaxis, à moins que ces dons soient d'une valeur limitée et ne visent aucunement à influencer les décisions d'affaires.

Commerce international

Les fournisseurs doivent respecter les sanctions commerciales, les mesures de contrôle des importations et des exportations, les embargos douaniers et les autres lois et règlements de même nature. Les fournisseurs doivent fournir tous les renseignements et documents pertinents au sujet des biens ou des services fournis à Aliaxis (notamment le pays d'origine).

Aucune fraude

Les fournisseurs doivent mettre en place des mesures de contrôle internes conçues pour détecter et prévenir la fraude et, le cas échéant, y réagir. Toute fraude potentielle qui risque de se répercuter sur Aliaxis doit être signalée immédiatement à Aliaxis.

Exactitude des dossiers commerciaux

Les fournisseurs doivent tenir des registres précis, complets et à jour de leurs transactions avec Aliaxis et veiller à les conserver conformément aux lois en vigueur.

Confidentialité et respect de la vie privée

Les fournisseurs doivent prendre les mesures nécessaires pour protéger la confidentialité des données d'Aliaxis contre toute divulgation ou utilisation non autorisée.

Approvisionnement responsable en métaux

Les fournisseurs doivent confirmer qu'ils respectent les lois et les règlements nationaux et internationaux concernant les métaux (étain, tungstène, tantale et or, ainsi que tout autre matériau désigné comme « minerais de conflit »). Au nombre des lois et règlements applicables figurent notamment, en Europe, le règlement UE n° 2017/821 et, aux États-Unis, la section 1502 de la loi Dodd Frank. Les fournisseurs doivent régulièrement exercer une diligence raisonnable sur la source de ces métaux et, par conséquent, imposer la même exigence à leurs propres fournisseurs. Les fournisseurs doivent conserver des preuves appropriées de cette diligence raisonnable et les présenter à Aliaxis sur demande.

Violation du présent Code

Toute violation du présent Code doit être signalée à Aliaxis (suppliers.channel@alixis.com). Les violations qui peuvent être corrigées seront résolues en collaboration avec le fournisseur et pourraient nécessiter un audit. Si Aliaxis et le fournisseur ne trouvent aucune solution adéquate pour y remédier, Aliaxis peut mettre fin à la relation d'affaires.
